

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France



63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Elis

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021

Elis

Société Anonyme au capital de 224 076 007 €

Siège Social : 5 boulevard Louis Loucheur 92210 Saint-Cloud

RCS Nanterre 499 668 440

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 4 136 834 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit



Francisco SANCHEZ

Edouard SATTLER

Bardadi BENZEGHADI

ATTESTATION

Je soussigné, Xavier Martiré, Président du Directoire de la société Elis (la « Société »), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 224 076 007 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 499 668 440, dont le siège social est situé 5, boulevard Louis Loucheur – 92210 Saint-Cloud (France),

Atteste que les rémunérations brutes de toutes natures versées au cours de l'exercice 2021 aux cinq personnes les mieux rétribuées de la Société se sont élevées à 4 136 834 euros.

Fait à Saint-Cloud, le 8 mars 2022



Xavier Martiré
Président du directoire